



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe d'habitation et taxes foncières

Question écrite n° 72936

Texte de la question

Parmi les mesures envisagées pour permettre aux personnes handicapées de demeurer à domicile et d'éviter ainsi le transfert dans un établissement spécialisé figure d'abord l'aménagement des locaux pour les rendre accessibles avec facilité. Les travaux à réaliser sont parfois importants et donnent une valeur supplémentaire au bâtiment ainsi aménagé, ce qui aura une incidence fiscale par augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si, dans un tel cas justifié, des dispositions peuvent être prévues pour éviter ces majorations fiscales alourdissant les charges dues au maintien à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72936

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8305